



# LA COMMUNICATION NON-VIOLENTE

LE LUNDI 10/03/2025

Avec **Patrick Kileste** et **Charles-Antoine de Coster**,  
avocats et médiateurs agréés



Découvrez les bases de la Communication Non-Violente (CNV), un outil essentiel pour favoriser le dialogue, restaurer la compréhension mutuelle et enrichir votre posture de médiateur.



Cette journée de formation, animée par Patrick Kileste et Charles-Antoine de Coster, vous offrira une initiation pratique et théorique à cette méthode, qui repose sur une approche bienveillante et respectueuse des relations humaines.

La CNV permet de mieux comprendre et gérer les enjeux émotionnels au cœur des conflits. Elle développe nos capacités d'écoute, d'expression et de gestion des émotions, tout en favorisant la qualité et la restauration du lien entre les parties.

## Pourquoi participer ?



Parce que en tant que méthode structurante, la CNV façonne l'ensemble du processus de médiation. Elle guide le médiateur dans l'identification des besoins, la gestion des émotions et la formulation de demandes concrètes, tout en ancrant chaque étape dans une dynamique de dialogue empathique et constructif.

Mais aussi parce que la communication non violente est plus qu'une méthode : c'est un art de vivre qui nourrit nos pratiques professionnelles et personnelles en créant un cadre de respect, de dialogue et de confiance. Faire de la médiation sans intégrer la CNV, c'est comme apprendre à lire sans comprendre le sens des mots.

## Objectifs de la formation

- Découvrir les principes et le processus de la CNV tels qu'imaginés par Marshall B. Rosenberg.
- Comprendre la portée philosophique de la méthode et son impact sur la posture du médiateur.
- Apprendre à distinguer observations objectives et jugements, pour une communication plus fluide.
- Développer un vocabulaire adapté pour exprimer et accueillir les émotions.
- Identifier les besoins fondamentaux derrière les tensions relationnelles et les intégrer dans le processus de médiation.
- Pratiquer des stratégies positives, concrètes et ouvertes pour répondre aux besoins de chacun.
- S'exercer activement à la CNV dans un environnement sécurisant et bienveillant.



# VOS FORMATEURS



PATRICK KILESTE

Licencié en droit avec grande distinction à l'UCL, Patrick Kileste est avocat et médiateur agréé en matières civile et commerciale. Son parcours de plus de 30 ans est enrichi par une exploration approfondie du développement personnel et des approches de communication (analyse transactionnelle, PNL, hypnose, entre autres). Passionné par la Communication Non-Violente, il travaille depuis plus de 20 ans à sa diffusion dans les milieux juridiques et professionnels en Belgique. Patrick apporte à cette formation une expertise unique, mêlant pragmatisme, bienveillance et créativité.



CHARLES-ANTOINE DE COSTER

Avocat pendant plus de 10 ans, Charles-Antoine de Coster a découvert la CNV lors de sa formation en médiation familiale, sociale et civile. Il a depuis renoncé au contentieux pour se consacrer exclusivement à la médiation. Convaincu que l'écoute et le dialogue sont des clés essentielles pour résoudre les conflits, il s'appuie sur la Communication Non-Violente pour offrir aux parties un cadre respectueux et constructif.

## MODALITÉS PRATIQUES

 **Date et heure** : Lundi 10 mars 2025, de 9h30 à 16h30

 **Lieu** : Château de la Solitude – Avenue Schaller, 54 – 1160 Auderghem

 **Un parking est disponible sur place, et le site est accessible aux personnes à mobilité réduite.**

 **Tarif** : 190€

 **Lunch** : Il est possible d'apporter son pique-nique ou d'ajouter au prix de la formation 20€ pour bénéficier du service traiteur

 **Public cible** : Cette formation s'adresse aux médiateurs agréés ou en formation (toutes catégories), avocats négociateurs ou collaboratifs, intervenants sociaux et psychologues expérimentés dans la gestion de conflits.

✓ **Formation agréée** par la Commission Fédérale de Médiation (6h).

✓ **Inscriptions**: <https://www.trialogues.be/event/la-communication-non-violente-25/register>

 **Contact et renseignements**: [info@trialogues.be](mailto:info@trialogues.be)

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT

L'inscription à une formation continue de Trialogues est un engagement ferme du participant d'assister à l'intégralité du programme, pour recevoir l'attestation à la fin de la formation.

S'il ne peut participer qu'à une partie du programme, il voudra bien prévenir, suffisamment tôt, l'organisateur.

Le paiement sera effectué par virement en faveur de Trialogues ASBL auprès de la banque ING BE63 3631 4153 9208.

La réception du paiement vaut inscription définitive. Une facture pour acquit et une attestation de suivi de formation seront délivrées sur demande.

Trialogues ASBL se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Le montant de l'inscription sera, dès lors, intégralement remboursé aux participants.

Toute annulation moins de 14 jours ouvrables avant le démarrage de la formation ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf circonstances exceptionnelles.